

Informations de la CCI du Gers



Informations de la CCI du Gers

FORMATIONS CONTINUES EN AGRO ALIMENTAIRE

Toutes les formations peuvent être réalisées sur demande en "intra" en entreprise. Consultation du catalogue formations 2016 disponible sur le site : www.ctcpa.org

Prochaines formations à Auch

Le foie gras : maîtrise de la matière première, foie gras entier, bloc de foie gras: 14 au 16 septembre.

Public : Collaborateur des services d'élevage, d'achat ou de fabrication, responsable de fabrication , personnel de fabrication, conserveur à la ferme, artisan conserveur...

Programme :

Quel est le contexte réglementaire ? Quelles sont les techniques d'élevage et de gavage ? Quels sont les paramètres de production ayant une incidence sur la qualité du foie gras ? Quelles sont les informations importantes et nécessaires depuis l'achat de la matière première à la rédaction de l'étiquette ? Quelles sont les techniques les mieux adaptées pour la fabrication ? Comment optimiser la qualité du produit fini ? Comment adapter le procédé de fabrication en fonction de la variabilité de la matière première ?

Le cutterage

Quelles sont les étapes et les paramètres de cette opération ? Quels sont les principes émulsifiants de la matière première et les interactions produits/process ? Comment se réalise l'émulsion ? Fabrication de foies gras entiers de canard sous vide et en bocaux en halle technologique

Contact CTCPA : Magali LARGEOT, Tél : 04 74 45 52 35, E-mail : mlargeot@ctcpa.org

Conseils de sécurité aux entreprises

La sécurité est l'affaire de tous et il convient de protéger son entreprise tant sur le plan matériel qu'immatériel. En 2016, dans le département du Gers comme ailleurs, la sécurité doit être une préoccupation prioritaire au sein de l'entreprise. Cinq niveaux de sécurité sont à mettre en œuvre : La sécurité physique des locaux et des matériels, le facteur humain, la maîtrise de la communication interne et externe, la sécurité des systèmes informatiques externes et internes, la maîtrise des risques liés à l'environnement économique.

La gendarmerie du Gers, via ses référents sûretés propose gratuitement aux entreprises, des diagnostics de sécurité et des préconisations concernant la sécurité des bâtiments et la défense passive à adopter face aux cambriolages et autres tentatives d'intrusion (vidéo-protection, alarmes etc).

Quelques conseils simples toutefois concernant la sécurité

Les matériels et les documents professionnels doivent faire l'objet du même niveau de sécurité que les bâtiments et bureaux. Ordinateurs et téléphones portables en particulier. « Droit à en connaître » et « Besoin à en connaître » sont des niveaux de sécurité éprouvés dans la transmission des informations sensibles (données bancaires, projets, travaux...), parmi les salariés, sous-traitants et autres partenaires. Les intérimaires et les stagiaires ne peuvent avoir les mêmes droits que les titulaires. Les rapports de stage et autres travaux doivent être ainsi strictement encadrés.

Les secrétaires et assistant(e)s sont des « cibles » au même titre que les chefs d'entreprise et doivent donc avoir la même approche sécuritaire. Aucun document sensible ne doit se trouver à la vue de tous, sur un bureau. Les documents promotionnels doivent faire l'objet d'un filtre « sécurité » et ne contenir aucune donnée confidentielle et/ou personnelle.

Lors d'un salon professionnel, établir une ligne de conduite (et s'y tenir) sur ce qui peut être dit aux clients et partenaires éventuels. Se méfier des rencontres « amicales » et des soirées « organisées ».

Les comptes facebook et autres médias sociaux sont à bannir lorsque l'on travaille dans un site sensible ou que l'on possède des données sensibles et/ou stratégiques.

Sauvegarde régulière des données informatiques.

Se méfier des adresses mail inconnues et ne JAMAIS ouvrir, leurs liens ou pièces-jointes. Se méfier des connexions wifi dans les lieux publics et hôtels. Gratuites certes mais tellement faciles à pirater ou espionner. Ne pas laisser manipuler son téléphone portable, par des services étrangers de police et/ou douanes dans les aéroports internationaux.

L'ensemble des salariés, partenaires et sous-traitants doivent signer des clauses de confidentialité.

Tout manquement, tout incident doit faire l'objet d'une information en temps réel et d'un débriefing. Tout fait délictueux doit faire l'objet d'un dépôt de plainte.

Contact pour toute demande d'information: Major MAS ou Chef DARAUX, Tél : 05 62 60 50 00.

Aides financières pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Le département des Risques professionnels de la CARSAT Midi-Pyrénées propose 2 nouvelles aides financières destinées aux entreprises de moins de 50 salariés pour agir durablement contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine professionnelle, première maladie professionnelle reconnue en France. TMS Pros diagnostic permet de financer 7% de la formation d'une personne ressource au sein de l'entreprise et/ou la réalisation d'une étude ergonomique. TMS Pros Action permet de financer 50% de l'achat de matériel et/ou d'équipements pour réduire les contraintes physiques.

Ces deux aides complètent l'offre d'aides financières simplifiées proposée par la CARSAT Midi-Pyrénées : salons de coiffure, entreprises du Bâtiment et des travaux publics, garages, pressings, EHPAD, transport, chaudronnerie, supérettes sont autant de secteurs particulièrement concernés, mais d'autres aides s'adressent à l'ensemble des entreprises de moins de 50 salariés.